

Marre d'être SMICARD !

Dans le cadre des NAO 2017 SUD a fait appel à un expert comptable spécialisé sur le marché des centres d'appels afin de déterminer si notre proposition du 13ieme mois est cohérente.

L'expert nous dit **OUI**
La direction dit toujours **NON**

La direction nous rappelle à chaque échanges pendant les NAO que les négociations doivent être transparentes, honnêtes et loyales.

Que pouvons-nous en penser lorsque l'entreprise nous annonce un coût énorme de 2M€, et l'expert comptable un coût 4 fois mois important en y ajoutant le CICE?

Rappelons que le CICE, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi n'a pas pour but d'être redistribué sous forme de dividendes aux actionnaires !

Mais bien d'être utilisé pour la recherche, l'investissement, l'innovation, la prospection de nouveaux marchés, de transition écologique ou énergétique.

Avec un CICE estimé pour WEHBELP CAEN à environ 700 000 euros, ils ont refait le plateau du 1er étage de Colombelles et ???



Et aujourd'hui, concrètement comment est utilisé le CICE ? La direction reste vague sur cette question et ne nous apporte pas de réponse.

Aujourd'hui webhelp caen à fait pour l'année 2016 **2 002 135€** de bénéfice.

Nous exigeons une meilleure redistribution des richesses !

Comment le meilleur site de Webhelp France, une des meilleures entreprises de France et d'Europe peut nous dire : "**nous n'avons pas les moyens d'augmenter vos salaires, de vous donner un 13ieme mois** " ?

Restez au SMIC et essayez de vous débattre avec !

Pour rappel: Le droit de grève est un droit reconnu à tout salarié dans l'entreprise. Tout salarié d'une entreprise, syndiqués ou non, peut utiliser son droit de grève. Dans le secteur privé, un mouvement de grève peut être déclenché à tout moment. Les salariés qui veulent utiliser leur droit de grève n'ont pas à respecter de préavis. La grève peut être de courte durée (1 heure ou même moins) ou bien se poursuivre pendant une longue période (plusieurs jours ou semaines). Elle peut être répétée.

Par exemple, un arrêt total et concerté du travail d'1/4 d'heure toutes les heures pendant 10 jours relève d'un exercice normal du droit de grève.

Alors TOUS EN GREVE pour exiger que notre valeur ajoutée soit enfin récompensée !